HYDRANAL™Composite 5

34805-500ML

Version 1.2 Date de révision 18.06.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	:	HYDRANAL™Composite 5
FDS-nombre	:	000000020610
Type de produit	:	Mélange
Remarques	:	SDS conformément à l'Art. 31 du Règlement (CE) 1907/2006.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	:	Substances chimiques de laboratoire
Utilisations déconseillées	:	aucun(e)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	:	Honeywell Specialty Chemicals Seelze GmbH Wunstorfer Straße 40 30926 Seelze Allemagne	Honeywell International, Inc. 115 Tabor Road Morris Plains, NJ 07950-2546 USA
Téléphone	:	(49) 5137-999 0	
Téléfax	:	(49) 5137-999 123	
Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec:	:	PMTEU Product Stewardship: SafetyDataSheet@Honeywell.com	

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	:	+1-703-527-3887 (ChemTrec-Transport) +1-303-389-1414 (Medical)
Pays Poison Control Center basé	:	voir le chapitre 15.1

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Cancérogénicité Catégorie 2

H351 Susceptible de provoquer le cancer.
Toxicité pour la reproduction Catégorie 1B
H360D Peut nuire au fœtus.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée Catégorie 2
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

2.2. Éléments d'étiquetage

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogrammes de danger :

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :	H351	Susceptible de provoquer le cancer.
	H360D	Peut nuire au fœtus.
	H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation (Foie).
Conseils de prudence :	P260	Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
	P280	Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.
	P284	Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.
	P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette : iode
imidazole
2-methylimidazole

Étiquetage spécial de certains produits: : Réservé aux utilisateurs professionnels.

2.3. Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1%

ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom Chimique	No.-CAS No.-Index Numéro d'Enregistrement REACH No.-CE	Classification 1272/2008	Concentration	Remarques
dioxyde de soufre	7446-09-5 016-011-00-9 01-2119485028-34 231-195-2	Press. Gas Liquefied gas; H280 Acute Tox. 3; H331 Skin Corr. 1B; H314	>= 5 % - < 10 %	1*
1H-Imidazole monohydriodide	68007-08-9 460-240-0	Acute Tox. 4; H302	>= 5 % - < 10 %	1*
iode	7553-56-2 053-001-00-3 01-2119485285-30 231-442-4	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 STOT RE 1; H372 Aquatic Acute 1; H400	>= 5 % - < 10 %	1*
imidazole	288-32-4 613-319-00-0 01-2119485825-24 206-019-2	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1C; H314 Eye Dam. 1; H318 Repr. 1B; H360D	>= 5 % - < 10 %	1*
2-methylimidazole	693-98-1 211-765-7	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1C; H314 Carc. 2; H351 Repr. 1B; H360D	>= 5 % - < 10 %	1*

1* - Pour connaître les limites de concentration spécifiques, reportez-vous aux annexes 1272/2008

Autres composants de ce produit sont non dangereux et/ou sont présents à des concentrations inférieures aux limites de déclaration obligatoire.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8. Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux:
Le secouriste doit se protéger. S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Inhalation:
Amener la victime à l'air libre. Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin.

Contact avec la peau:
Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Contact avec les yeux:
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Protéger l'oeil intact.

Ingestion:
En cas d'ingestion, faire boire de l'eau. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

donnée non disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

donnée non disponible

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11. :

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:
Eau pulvérisée
Mousse
Dioxyde de carbone (CO2)
Produits extincteurs en poudre

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:
Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'):
Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone (CO2)
Oxydes de soufre
oxydes d'azote (NOx)

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes sans protection. Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas décharger dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ventiler la zone.
Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13).

6.4. Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger:
Porter un équipement de protection individuel. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène:
Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Information supplémentaire sur les conditions de stockage:
Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune donnée supplémentaire est disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	Base / Valeur	Valeur / Type d'exposition	Facteur de dépassement	Remarques
iode	INRS (FR) VLE	1 mg/m3 0,1 ppm		Valeur limité

dioxyde de soufre	INRS (FR) VME	5 mg/m3 2 ppm		Valeur limité
dioxyde de soufre	INRS (FR) VLE	10 mg/m3 5 ppm		Valeur limité
dioxyde de soufre	EU ELV STEL	2,7 mg/m3 1 ppm		Indicatif
dioxyde de soufre	EU ELV TWA	1,3 mg/m3 0,5 ppm		Indicatif

VLE - Valeur limite d`exposition à court terme (VLE):
VME - Valeur limite de moyenne d'exposition professionnelle (VME):
STEL - Valeur limite à courte terme
TWA - Valeur limite de moyenne d'exposition

Valeurs DNEL/PNEC

Composant	Utlisation finale/ incidence	Durée d'exposition	Valeur	Voies d'exposition	Remarques
imidazole	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		10,6 mg/m3	Inhalation	
imidazole	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		1,5mg/kg bw/d	Contact avec la peau	
dioxyde de soufre	Travailleurs / Long terme - effets locaux		1,3 mg/m3	Inhalation	
dioxyde de soufre	Travailleurs / Aigu - effets locaux		2,7 mg/m3	Inhalation	
dioxyde de soufre	Consommateurs / Long terme - effets locaux		0,53 mg/m3	Inhalation	
iode	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		0,07 mg/m3	Inhalation	
iode	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		0,01mg/kg bw/d	Contact avec la peau	

Composant	Compartiment de l'environnement /	Remarques

	Valeur	
imidazole	Eau douce: 0,13 mg/l	Assessment factor: 1000
imidazole	Sédiment marin: 0,013 mg/l	Assessment factor: 10000
imidazole	Station de traitement des eaux usées: 10 mg/l	Assessment factor: 100
imidazole	Sédiment d'eau douce: 0,336 mg/kg dw	
imidazole	Sédiment marin: 0,0425 mg/kg dw	
imidazole	Sol: 0,0425 mg/kg dw	
dioxyde de soufre	:	donnée non disponible
iode	Sédiment d'eau douce: 0,01813 mg/l	
iode	Eau de mer: 0,06001 mg/l	
iode	Station de traitement des eaux usées: 11 mg/l	Assessment factor: 10
iode	Sédiment d'eau douce: 3,99 mg/kg dw	
iode	Sédiment marin: 20,22 mg/kg dw	
iode	Sol: 5,95 mg/kg dw	

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Les équipements de protection personelle doivent répondre aux normes EN en vigeur: protection respiratoire EN 136, 140, 149; protection ophtalmique EN 166; vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; gants protecteurs EN 374,511; godillots protecteurs EN-ISO 20345.
Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Mesures d'ordre technique
Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.
Éviter l'accumulation de vapeurs en assurant une ventilation adéquate pendant et après l'utilisation.

Équipement de protection individuelle
Protection respiratoire:
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Protection des mains:

Matière des gants: Caoutchouc nitrile
délai de rupture: > 480 min
Épaisseur du gant: 0,4 mm
Camatril® 730
Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.
Remplacer en cas d'usure.
Remarques:Note supplémentaire: Les Spécifications sont basées sur les informations ou elles ont été obtenues par des substances similaires par analogie.
En vue des conditions diverses (température, tension) if faut considérer que l'utilisation du gant à résistance chimique peut être considérablement plus courte que le temps de perméation déterminé conformément EN 374.
Les conditions actuelles de l'utlisation pratique sont souvent en déviation aux conditions standardisées conformément á l'EN 374. Pour cette raison, le producteur des gants à résistance chimique conseille de ne pas utiliser les gants au delá de 50% du temps de perméation recommandé.
Les instructions d´utilisation du fournisseur des gants doivent être observées à cause d´une grande diversité de types de gants.
Des gants conformes à l`EN 374 sont disponibles chez entre autres KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Vertrieb@kcl.de

Protection des yeux:
Lunettes de protection chimique

Protection de la peau et du corps:
Vêtement de protection

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

À manipuler conformément aux règlementations environnementales locales et aux bonnes pratiques industrielles.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	:	liquide
Couleur	:	brun
Odeur	:	caractéristique
Point/intervalle de fusion	:	donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	:	194 °C à 1.013 hPa
Point d'éclair	:	99 °C
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Non applicable

Température d'inflammation	:	donnée non disponible
Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.
Limite d'explosivité, inférieure	:	donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	:	donnée non disponible
Pression de vapeur	:	donnée non disponible
Densité	:	env. 1,17 g/cm3 à 25 °C
Viscosité, dynamique	:	donnée non disponible
Viscosité, cinématique	:	donnée non disponible
pH	:	4,5 - 5,5 à 20 °C
Hydrosolubilité	:	complètement miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	donnée non disponible
Taux d'évaporation	:	donnée non disponible

9.2 Autres informations

aucune donnée supplémentaire est disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

10.4. Conditions à éviter

Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau.
Chaleur, flammes et étincelles.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:
Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone (CO2)
Oxydes de soufre
oxydes d'azote (NOx)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale:
DL50
Espèce: Rat
Valeur: > 2.000 mg/kg
Méthode: OECD 423

Toxicité aiguë par voie cutanée:
DL50
Espèce: Rat
Valeur: > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE Ligne directrice 402

Toxicité aiguë par inhalation:
donnée non disponible

Irritation de la peau:
Espèce: Lapin
Résultat: Pas d'irritation de la peau
Méthode: OCDE Ligne directrice 404

Irritation des yeux:
Espèce: Lapin
Résultat: Pas d'irritation des yeux
Méthode: OCDE Ligne directrice 405

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales:
Méthode d'Essai: Test de Ames
Résultat: négatif

Danger par aspiration:
donnée non disponible

Autres informations:
donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour le poisson:
donnée non disponible

Toxicité des plantes aquatiques:
donnée non disponible

Toxicité pour les invertébrés aquatiques:
donnée non disponible

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité:
Biodégradation: 78 %
Durée d'exposition: 14 jr
Résultat: Facilement biodégradable.
Méthode: OCDE 302 B

12.3. Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

donnée non disponible

12.6. Autres effets néfastes

donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit:
Eliminer en conformité avec les réglementations en vigueur.

Emballages:
Respecter les prescriptions légales relatives à la ré-utilisation et l´enlèvement des déchets des emballages utilisés

Information supplémentaire:
Dispositions relatives aux déchets:
Directive 2006/12/CE; Directive 2008/98/CE
CE Règlement No. 1013/2006

Équipement de protection individuel, voir section 8.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR/RID
Marchandise non dangereuse

IATA
Marchandise non dangereuse

IMDG
Marchandise non dangereuse

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Base	Valeur	Remarques
Directive 2012/18/CE		Non applicable

Base	Valeur	Remarques
Règlement (CE) no 1907/2008, annexe XIV		Non applicable

Base	Valeur	Remarques

HYDRANAL™Composite 5

34805-500ML

Version 1.2 Date de révision 18.06.2018

Règlement (CE) n° 1907/2008, annexe XVII		Non applicable

Centre de contrôle de poison

Pays	Numéro de téléphone
Autriche	+4314064343
Belgique	070 245245
Bulgarie	(+)35929154233
Croatie	(+3851)23-48-342
Chypre	n'est disponible
République Tchèque	+420224919293; +420224915402
Danemark	82121212
Estonie	16662; (+372)6269390
Finlande	9471977
France	+33(0)145425959
Grèce	n'est disponible
Hongrie	(+36-80)201-199
Islande	5432222
Irlande	+353(1)8092166
Italie	n'est disponible
Allemagne	Berlin : 030/19240
	Bonn : 0228/19240
	Erfurt : 0361/730730
	Fribourg : 0761/19240
	Göttingen : 0551/19240
	Homburg : 06841/19240
	Mainz : 06131/19240
	Munich : 089/19240
Lettonie	+37167042473

Pays	Numéro de téléphone
Liechtenstein	n'est disponible
Lituanie	+370532362052
Luxembourg	070245245; (+352)80002-5500
Malta	n'est disponible
Pays-Bas	030-2748888
Norvège	22591300
Pologne	n'est disponible
Portugal	808250143
Roumanie	n'est disponible
Slovaquie (NTIC)	+421 2 54 774 166
Slovénie	n'est disponible
Espagne	+34915620420
Suède	112 (begär Giftinformation);+46104566786
Suisse	145
Royaume Uni	n'est disponible

Autres informations relatives au stockage

Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques
Toutes les substances chimiques de ce produit sont soit listées dans l'inventaire TSCA soit en sont exeptées en conformité avec l'inventaire TSCA.

Australie. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Chine. Inventory of Existing Chemical Substances
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Note
Remarque : en raison de la liste des stocks spécifiques potentiels des composants de cette gamme de produits, des informations complémentaires et plus détaillées sont disponibles sur demande auprès de SafetyDataSheet@Honeywell.com.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique n'a pas été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des mentions de danger (H) référée dans le titre 3

dioxyde de soufre	:	H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
		H331	Toxique par inhalation.
		H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
1H-Imidazole monohydriodide	:	H302	Nocif en cas d'ingestion.
iode	:	H302 + H312 + H332	Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.
		H315	Provoque une irritation cutanée.
		H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
		H335	Peut irriter les voies respiratoires.
		H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
		H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
imidazole	:	H302	Nocif en cas d'ingestion.
		H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
		H360D	Peut nuire au fœtus.

2-methylimidazole	:	H302	Nocif en cas d'ingestion.
		H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
		H351	Susceptible de provoquer le cancer.
		H360D	Peut nuire au fœtus.

Information supplémentaire

Tous les Règlements et Directives réfèrent aux versions amendées.
Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications pertinentes par rapport à la version précédente.

Abréviations :
CE Communauté Européenne
CAS Chemical Abstracts Service
DNEL Derived no effect level
PNEC Predicted no effect level
vPvB Very persistent and very biaccumulative substance
PBT Persistent, bioaccmulative und toxic substance

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.
Les informations fournies ne sont pas conçues comme une garantie des caractéristiques.